

Schéma Directeur

**Réseau des Chambres de Commerce
et d'Industrie de Bretagne**

**Assemblée Générale du
13 décembre 2006**

Sommaire

Préambule	Page 2
A - La situation actuelle en Bretagne	
1. Circonscription territoriale de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne	Page 3
2. Nombre, lieu d'implantation et circonscription des Chambres de commerce et d'industrie et de leurs délégations, agences, antennes	Page 3
Le réseau des CCI de Bretagne	Page 5
Les équipements gérés des CCI de Bretagne	Page 6
Fiches signalétiques	Page 7
3. Le rôle et les missions spécifiques des CCI et de la CRCI	Page 15
4. Les principes de gouvernance	Page 15
B - Les dispositions nouvelles	
1. Evolution de la carte consulaire	Page 16
2. Les schémas sectoriels	Page 16
3. Les dispositions d'ordre budgétaire	Page 17

Préambule

Le présent schéma directeur définit, conformément aux dispositions de l'article L.711.8 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, le réseau consulaire de la circonscription de la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) Bretagne.

Il détermine le nombre de Chambres de commerce et d'industrie de la circonscription, leur lieu d'implantation, leur circonscription territoriale.

Il indique également les délégations créées conformément aux décrets n°65-570 et n°65-571 du 30 juillet 1966 et celles mentionnées aux articles 5 et 7 du décret n°91-739 du 18 juillet 1991, modifié par le décret n°2004-576 du 21 juin 2004, ainsi que les agences et antennes, mises à la disposition des ressortissants.

Il fait enfin le point sur les concessions portuaires et aéroportuaires exploitées par les CCI.

Le schéma directeur rappelle ensuite les principales orientations prises par le réseau consulaire au niveau régional et précise les missions dévolues dans ce cadre, à la Chambre régionale.

Il a été établi par la CRCI de Bretagne en concertation étroite avec les Chambres de commerce et d'industrie de la circonscription.

Il justifie les choix effectués au regard des objectifs de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs définis par la loi du 2 août 2005 susvisée.

Il a été adopté le 13 décembre 2006 par l'assemblée générale de la CRCI de Bretagne après avoir constaté que les membres des huit CCI représentant l'ensemble des ressortissants de la circonscription, approuvaient le présent schéma.

A - La situation actuelle en Bretagne

1. Circonscription territoriale de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne

La circonscription territoriale de la CRCI de Bretagne comprend les quatre départements de la Bretagne :

Côtes d'Armor (22)
Finistère (29)
Ille-et-Vilaine (35)
Morbihan (56)

La circonscription territoriale de la CRCI de Bretagne est désignée ci-après par "circonscription Bretagne".

2. Nombre, lieu d'implantation et circonscription des Chambres de commerce et d'industrie et de leurs délégations, agences, antennes

La circonscription Bretagne comprend, outre la Chambre régionale de commerce et d'industrie, les huit Chambres de commerce et d'industrie suivantes :

Chambre de commerce et d'industrie de Brest

1 place du 19^e R.I. - BP 92028 - 29220 Brest Cedex 1
Tél. 02 98 00 38 00 - Fax : 02 98 00 39 02
site : www.cci-brest.fr

Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor

Rue de Guernesey - BP 514 - 22005 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. 02 96 78 62 00 - Fax : 02 96 78 62 10
site : www.cotesdarmor.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan

21 quai des Indes - 56323 Lorient Cedex
Tél. 02 97 02 40 00 - Fax : 02 97 02 40 01
site : www.morbihan.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix

Aéroport - CS 27934 - 29679 Morlaix Cedex
Tél. 02 98 62 39 39 - Fax : 02 98 62 39 50
site : www.morlaix.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Fougères

50 rue Nationale - BP 10151 - 35301 Fougères Cedex

Tél. 02 99 94 75 75 - Fax : 02 99 94 41 20

site : www.fougeres.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Saint-Malo

4 avenue Louis Martin - BP 185 - 35409 Saint-Malo Cedex

Tél. 02 99 20 63 00 - Fax : 02 99 56 61 48

site : www.saint-malo.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille

145 avenue de Kéradennec - 29330 Quimper Cedex

Tél. 02 98 98 29 29 - Fax : 02 98 98 29 50

site : www.quimper.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Rennes

2 avenue de la Préfecture - 35042 Rennes Cedex

Tél. 02 99 33 66 66 - Fax : 02 99 33 24 28

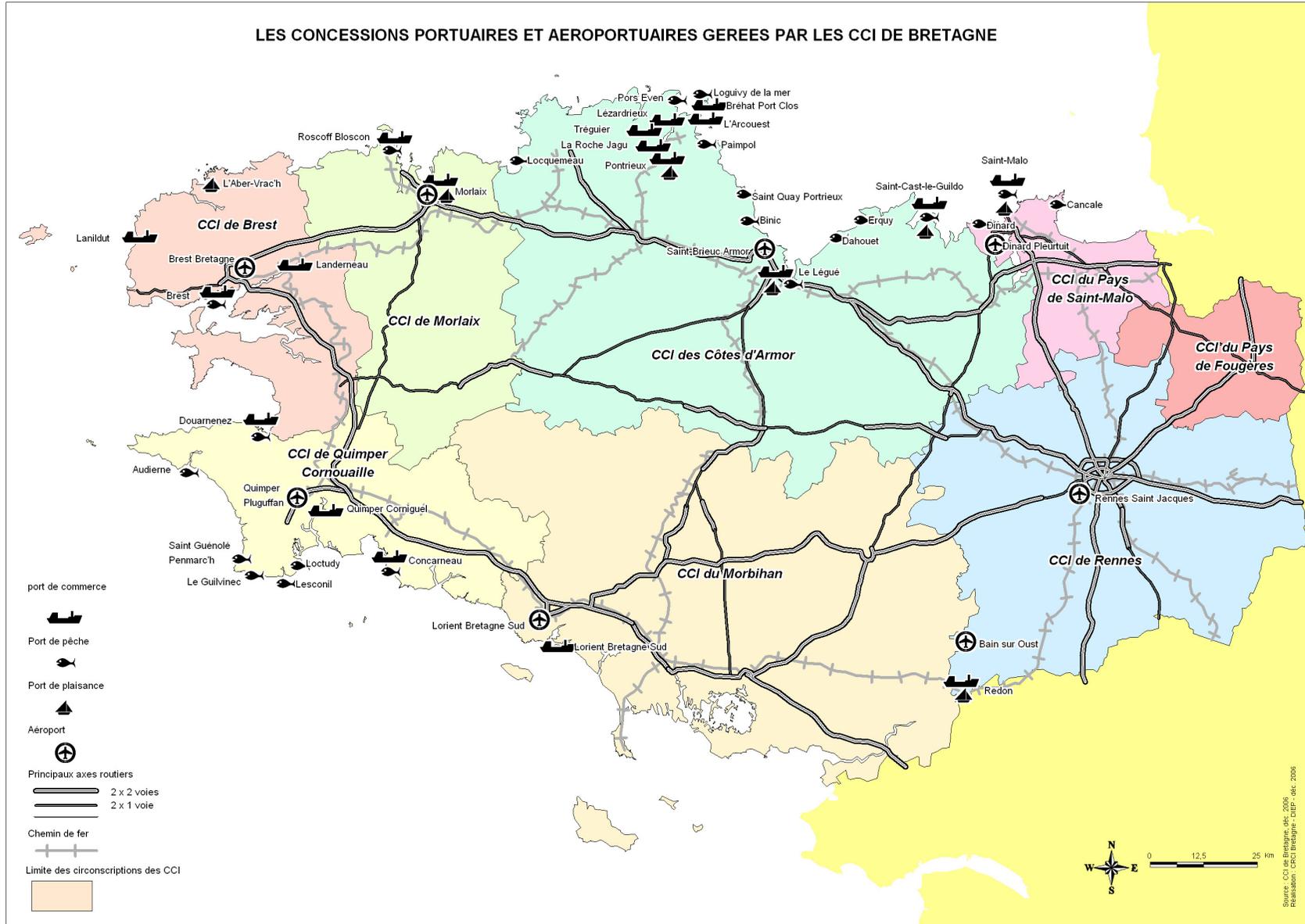
site : www.rennes.cci.fr

L'implantation des délégations, antennes, concessions portuaires et aéroportuaires est définie dans les cartes et les fiches de présentation ci-après.

Le réseau des CCI de Bretagne



LES CONCESSIONS PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES GERES PAR LES CCI DE BRETAGNE



Chambre de commerce et d'industrie de Brest

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie de Brest a son siège à :
1 place du 19^{ème} RI – BP 92028 - 29220 Brest cedex 1.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'arrondissement de Brest et les cantons de Châteaulin, Crozon et Le Faou.

Nombre de ressortissants Bases d'imposition à la T.P. 2005

Nombre de ressortissants : 9 810
Bases d'imposition 2005 : 304 837 224 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie de Brest possède :
- 1 antenne, située à Châteaulin.

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie de Brest exploite :
- 6 concessions portuaires, situées à : Brest (port de Brest, réparation navale, port de pêche de Brest), Landerneau, L'Aber Wrac'h, Lanildut ;
- 1 concession aéroportuaire, située à : Aéroport Brest-Bretagne, 29490 Guipavas.

Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor a son siège à :
rue de Guernesey - BP 514 - 22005 Saint-Brieuc cedex 1.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale recouvre le département des Côtes d'Armor.

Nombre de ressortissants Bases d'imposition à la T.P. 2005

Nombre de ressortissants : 16 094
Bases d'imposition 2005 : 472 421 896 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor possède :

- 5 antennes, situées à : Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint Brieuc.

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor exploite :

- 4 concessions portuaires, (Concession portuaire départementale, Sous concession du nouveau port de Saint Quay, Sous traité d'exploitation du port de plaisance de St Cast, DSP exploitation barge de Bréhat) ;
- 1 aéroport situé à : Trémuson dans le cadre d'un contrat de gestion passé avec le Syndicat Mixte Saint-Brieuc Armor.

Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan a son siège à :
21 quai des Indes - 56323 Lorient cedex.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale recouvre le département du Morbihan.

Nombre de ressortissants Bases d'imposition à la T.P. 2005

Nombre de ressortissants : 20 763
Bases d'imposition 2005 : 662 328 533 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan possède :

- 1 délégations, située à : Vannes ;
- 4 antennes, situées à : Auray, Ploërmel, Pontivy, Lorient.

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan exploite :

- 1 concession portuaire, située à : Lorient (port de commerce Lorient Bretagne Sud) ;
- 1 concession aéroportuaire, située à : Ploemeur (aéroport de Lorient Bretagne Sud).

Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix a son siège à :
Aéroport - CS 27934 - 29679 Morlaix cedex.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'arrondissement de Morlaix et les cantons de Carhaix, Châteauneuf du Faou, Huelgoat et Pleyben.

Nombre de ressortissants Bases d'imposition à la T.P. 2005

Nombre de ressortissants : 5 677
Bases d'imposition 2005 : 144 776 330 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix possède :
- 2 antennes, situées à : Carhaix et Châteauneuf du Faou.

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix exploite :
- 3 concessions portuaires, situées à : 1 concession commerce à Morlaix, 1 concession plaisance à Morlaix, 1 concession commerce pêche à Roscoff ;
- 1 concession aéroportuaire, située à Morlaix.

Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Fougères

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Fougères a son siège à :
50 rue Nationale - BP 10151 - 35301 Fougères cedex.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'arrondissement de Fougères.

Nombre de ressortissants

Bases d'imposition à la TP 2005 :

Nombre de ressortissants : 2 293
Bases d'imposition 2005 : 86 284 140 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Fougères ne possède ni délégation, ni antenne.

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Fougères n'exploite aucune concession.

Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Saint-Malo

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Malo a son siège à :
4 avenue Louis Martin - BP 185 - 35409 Saint-Malo cedex.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'arrondissement de Saint-Malo.

Nombre de ressortissants Bases d'imposition à la T.P. 2005

Nombre de ressortissants : 4 732
Bases d'imposition 2005 : 131 143 171 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Saint-Malo ne possède ni délégations, ni antennes.

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Saint-Malo exploite :

- 4 concessions portuaires, situées à : 1 concession commerce pêche et 1 concession plaisance à Saint-Malo, 1 concession pêche à Cancale et 1 concession pêche à Dinard ;
- 1 concession aéroportuaire, située à : Pleurtuit.

Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille a son siège à :
145 avenue de Keradenec - 29330 Quimper cedex.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'arrondissement de Quimper.

Nombre de ressortissants Bases d'imposition à la T.P. 2005

Nombre de ressortissants : 10 728
Bases d'imposition 2005 : 332 392 596 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille possède :
- 1 antenne, située : 5 place Saint-Michel, 29300 Quimperlé

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille exploite :

- 7 concessions portuaires pêche : Audierne, Concarneau, Douarnenez, Le Guilvinec, Lesconil, Loctudy, Penmarc'h ;
- 3 concessions portuaires commerce : Concarneau, Douarnenez, Quimper Corniguel ;
- 1 concession aéroportuaire : Pluguffan.

Chambre de commerce et d'industrie de Rennes

Lieu d'implantation

La Chambre de commerce et d'industrie de Rennes a son siège à :
2 avenue de la Préfecture -35042 Rennes cedex.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend les arrondissements de Rennes et Redon.

Nombre de ressortissants Bases d'imposition à la T.P. 2005

Nombre de ressortissants : 20 900
Bases d'imposition 2005 : 1 124 471 994 euros

Délégations, antennes, agences

La Chambre de commerce et d'industrie de Rennes possède :

- 1 délégation, située à Redon ;
- 1 antenne, située à Vitré ;
- 1 antenne située à Montfort-sur-Meu.

Concessions

La Chambre de commerce et d'industrie de Rennes exploite :

- 2 concessions portuaires, situées à Redon : port de commerce et port de plaisance ;
- 1 concession aéroportuaire, située à Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- 1 concession aéroportuaire, située à Bains-sur-Oust ;
- 1 concession MIR (marché d'intérêt régional) à Rennes.

3. Le rôle et les missions spécifiques des CCI et de la CRCI

Le rôle et les missions spécifiques des CCI et de la CRCI s'inscrivent dans le cadre de la loi du 2 août 2005 (cf. chapitre 1 : "De l'organisation et des missions du réseau des Chambres de commerce et d'industrie", section 1 relative aux Chambres de commerce et d'industrie et section 2 relative aux Chambres régionales de commerce et d'industrie).

4. Les principes de gouvernance

Le Bureau de la CRCI du 8 mars 2006 à Lorient a défini des modalités de gouvernance qui ont été présentées à l'Assemblée générale du 19 avril 2006, qui en a pris acte. Ces principes portent sur les modalités de vote en bureau et de mise en œuvre des décisions prises.

S'agissant des modalités de vote pour l'engagement des projets, ils sont conditionnés à l'agrément de 6 Présidents sur 8 représentant 22 des 32 membres élus.

S'agissant de la mise en œuvre des décisions, ils prévoient :

- un principe de solidarité des CCI vis-à-vis des décisions prises, y compris de la part des CCI qui ne seraient pas engagées dans les projets.
- qu'en cas d'implication financière pour les CCI, leur contribution se fasse au prorata des Chambres participantes.

B. Les dispositions nouvelles

1. Evolution de la carte consulaire

Deux principes président à l'évolution de la carte des CCI et des délégations en Bretagne :

- la notion d'espace économique pertinent
- le respect du cadre de la loi.

La notion d'espace économique pertinent est pour les Chambres le socle de la cartographie des CCI. La relation de proximité avec les chefs d'entreprise est le fondement même de leur justification, comme elle a été celui de leur création. La Région et le pays sont en Bretagne les deux espaces privilégiés, dans une région à l'identité régionale forte où les Pays recouvrent l'intégralité du territoire.

Sur cette logique de pertinence de l'espace économique, qui recouvre également pour les Chambres de Bretagne la notion de justification opérationnelle, la notion de proximité des électeurs et la notion de viabilité économique visées par la loi, la carte actuelle des implantations des Chambres de Bretagne n'a pas besoin d'être modifiée.

Le second principe appliqué pour l'évolution de la carte consulaire est celui du respect de la loi et des critères qu'elle retient.

Ce contexte a conduit la Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Fougères à engager une démarche de rapprochement avec la Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Saint-Malo, devant déboucher à l'échéance de la présente mandature - 2009 - sur la création d'une nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Malo - Fougères avec mise en place d'une délégation à Fougères sur les limites géographiques de son actuel arrondissement. Ces dispositions ont été actées par les Assemblées générales des deux CCI respectives (Pays de Saint-Malo : le 24 novembre 2006 ; Pays de Fougères : le 24 novembre 2006).

2. Les schémas sectoriels

Lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2005 ayant validé la stratégie de mandature proposée par le Président et le Comité directeur de la CRCI de Bretagne, la décision a été prise, au-delà des seules obligations de la loi, d'élaborer des schémas dans les principaux domaines où un approfondissement de la réflexion et de la coordination régionale s'avérait pertinent, au regard des besoins des entreprises et des transferts de compétence aux régions en matière de coordination des politiques économiques. Cette décision a conduit le réseau des CCI de Bretagne à élaborer ou prévoir, sous l'égide de la CRCI, les schémas sectoriels suivants qui font l'objet de documents et de délibérations séparés :

- schéma sectoriel "Création et transmission d'entreprise"
- schéma sectoriel "Innovation et intelligence économique"
- schéma sectoriel "Formation"
- schéma sectoriel "International"
- schéma sectoriel "Equipements portuaires et aéroportuaires"
- schéma sectoriel "Autres équipements structurants liés à l'aménagement du territoire et au développement économique"

3 . Les dispositions d'ordre budgétaire

Le 19 septembre 2006, le Comité Directeur de l'Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie, a souhaité "*que les règlements intérieurs des CRCI prévoient que toute évolution de leur TATP supérieure à l'évolution moyenne régionale des bases ne soit acquise qu'à la majorité renforcée des deux tiers des voix représentant les deux tiers des bases d'imposition régionales de la dernière années connue*".

Dans un souci de cohérence globale du réseau national des CCI, les CCI de Bretagne se montrent attentives à la mise en œuvre de ces dispositions dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ACFCI où des textes régissant les CCI.

Fait à Brest, le 13 décembre 2006

**Le Président de la CCI de Brest
Jacques KUHN**

**Le Président de la CCI des Côtes d'Armor
Alain DAHER**

**Le Président de la CCI du Morbihan
Jean-François LE TALLEC**

**Le Président de la CCI de Morlaix
Jacques FEUNTEUNA**

**Le Président de la CCI du Pays de Fougères
Jean-Claude LE PIERRES**

**Le Président de la CCI du Pays de Saint-Malo
Youenn LE BOULC'h**

**Le Président de la CCI de Quimper Cornouaille
Jean-François LE GARREC**

**Le Président de la CCI de Rennes
Guy CANU**

**Le Président de la CRCI de Bretagne
Jean-François LE TALLEC**